



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/10/18

Reçu en Préfecture le : 16/10/18
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 15 octobre 2018
D - 2018/434

Aujourd'hui 15 octobre 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérard CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur François JAY,
Monsieur Yassine LOUIMI présent jusqu'à 15h30 et Monsieur Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 15h45

Excusés :

Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Catherine BOUILHET

Mission Handicap. Attribution d'aides en faveur des associations. Adoption. Attribution.

Monsieur Joël SOLARI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale d'aide aux associations œuvrant dans le champ du handicap, la Ville est attentive à celles qui développent des projets innovants favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap.

L'attribution de subventions contribue au développement d'actions inclusives qui permettent aux personnes handicapées de vivre pleinement leur citoyenneté et de favoriser la rencontre en milieu ordinaire avec des personnes valides.

C'est le cas de ces trois associations :

1/ « Les Cyranos » conduit un projet d'ateliers amateurs de création et de pratique théâtrale associant des personnes souffrant de troubles du spectre autistique et des personnes sans handicap. Le travail mené dans le cadre des ateliers aboutira à deux représentations publiques, point d'appui pour la création d'une troupe d'artistes.

2/ « Handi CAP Nouvelle Aquitaine », créée le 11 janvier 2018 favorise l'accès aux loisirs, au tourisme, à la culture et au sport, des personnes handicapées ou en perte d'autonomie par une information fiable et précise sur les offres et dispositifs de loisirs accessibles.

3/ « Les Mains pour le Dire » dans le cadre de son projet associatif a, entre autre, objectif d'aider, soutenir et accompagner des parents ayant un enfant en situation de handicap. En ce sens, elle développe un projet de médiation culturelle au sein du Musée d'Aquitaine visant à permettre aux parents de se rencontrer dans un lieu propice à l'échange.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser :

1/ à l'association « Les Cyranos » une subvention de 1 000 euros pour lui permettre de développer son projet.

2/ à l'association « Handi-Cap Nouvelle Aquitaine » une subvention de 1 000 euros dans le cadre de ses activités.

3/ à l'association « Les mains pour le dire » une subvention de 750 euros pour réaliser son projet.

Ces dépenses sont prélevées sur les crédits disponibles et déjà prévus au budget de l'année 2018 handicap – compte 6574 – fonction 521.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 octobre 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Joël SOLARI